

exécutée avec entrain par le 11^e groupe de B. C. P., avec l'aide de plusieurs sections de chars d'assaut. Les villages de Lataule, Cuvilly, Marquéglise, Rissons, sont enlevés à l'ennemi, puis les troupes françaises traversent le Matz sur des ponts de fortune et s'emparent des hameaux de Bourmont et de Bayencourt.

A la tombée de la nuit, l'avance réalisée était supérieure à 10 kilomètres. Un vent de victoire soufflait sur le pays.



M. Henri PENSA

L'arrestation et l'emprisonnement du Cardinal de Rohan en 1785

Notre nouveau collègue, M. Henri Pensa, qui est un de nos historiens régionaux les plus érudits et les plus récompensés, pour ses ouvrages, par l'Institut et l'Académie française nous a fait donner lecture, par M. Harbulot, d'une de ses dernières études inédites sur l'affaire du Collier de la Reine. Il a eu l'habileté de découvrir à la bibliothèque de Dijon un manuscrit du XVIII^e siècle où se trouvent relatées au jour le jour, toutes les péripéties de l'affaire en même temps que les réactions de l'opinion publique et de la cour y sont exposées par un témoin du temps.

On connaît les détails de cette affaire judiciaire qui a eu tant de retentissement à l'époque que certains en ont voulu faire une des causes de la désaffection du peuple pour la reine Marie-Antoinette. Dans un livre qui est dans toutes les mains des amateurs d'histoire, M. Funck-Brentano, de l'Institut, en a décrit tous les épisodes. L'étude de notre collègue le complète heureusement en nous donnant l'appréciation du public sur la moralité de chacun des acteurs de ce gros scandale. Le Cardinal prince de Rohan, grand aumônier de France, est arrêté à Versailles le 15 août 1785 par le baron de Breteuil, sur l'ordre direct et verbal du Roi devant qui il n'avait pu se justifier des accusations portées contre lui d'avoir compromis la personne de la Reine dans des tractations où celle-ci était restée complètement étrangère. L'arrestation et le transfert du Cardinal à la Bastille se font sans publicité et si la reine ne peut cacher sa légitime indignation, le roi apparaît plein de mansuétude et témoigne d'un grand désir de réduire l'affaire à ses justes proportions, vis-à-vis du Cardinal que tout le monde sent plutôt victime de sa présomption que volontairement coupable d'une escroquerie à laquelle il n'avait rien à gagner. Au cours de l'affaire, le Cardinal va d'ailleurs multiplier les imprudences et donner une pauvre idée de son caractère et de sa franchise. Ce grand seigneur qui a témoigné d'un goût si sûr dans les admirables bâtisses qu'il a laissées à Paris et à Strasbourg nous apparaît décontenancé, sans esprit, crédule à l'excès, faible et vaniteux.

La suite, dont il nous sera donné lecture à une prochaine séance, ne pourra que nous confirmer dans cette opinion.

La Société accueille avec le plus vif intérêt la communication si documentée de notre éminent collègue.



L'affaire du collier (1785-86)

M. Harbulot poursuit la lecture de l'étude de M. Henri Pensa sur l'affaire du collier de la reine Marie-Antoinette. Cette fois défilent devant nos yeux tous les comparses : les de la Motte et Cagliostro. Mme de la Motte, née Valois, est considérée par tout le monde de la Cour et de la ville comme une intrigante qui a su s'attirer la bienveillance du Cardinal de Rohan, dont la faiblesse de caractère est généralement connue. Cagliostro, dont on ne sait ni qui il est, ni d'où il vient, ni d'où proviennent les ressources considérables qu'il paraît avoir à sa disposition, a pu lui aussi profiter de l'ascendant qu'il a su prendre sur le Cardinal, comme aussi sur un grand nombre de personnes bien placées dans la société de l'époque.

Des anecdotes circulent sur la façon dont il s'y est pris pour parvenir à ses fins et il faut convenir qu'elles dénotent chez les élèves de Cagliostro une simplicité d'esprit qui nous étonnerait aujourd'hui, mais qui pour l'époque ne peuvent nous surprendre.

M. Henri PENSA

L'affaire du Collier (suite)

M. Harbulot nous donne lecture de la dernière partie de l'œuvre de M. Henri Pensa sur l'Affaire du Collier de Marie-Antoinette. Cette partie est relative à l'exécution de la sentence du Parlement et à ses suites.

L'arrêt de la Cour met le cardinal de Rohan hors de cause, mais le Roi l'écarte de Versailles et lui inflige une résidence forcée à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Les véritables auteurs de l'escroquerie commise à l'égard des joailliers Bœhmer et Bessange ne sont que très légèrement punis et le sieur de la Motte qui s'est enfui en Angleterre où il a liquidé le collier volé échappe à toute sanction. Le cardinal est ruiné. On peut dire en conclusion que c'est le roi et la reine qui perdent le procès au moins devant l'opinion publique.

La Société historique est heureuse de remercier M. Henri Pensa de lui avoir réservé la primeur de son intéressante communication qu'elle a retenue pour en faire la publication aussitôt que les circonstances actuelles le permettront.